

# Communiqué national intersyndical

## CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

### 21 octobre 2010

Les journées du samedi 16 et du mardi 19 octobre 2010 confirment que la mobilisation est ancrée dans la durée à un haut niveau. Ce sont des millions de salariés qui dans le cadre de ces 6 journées d'action depuis début septembre affirment vouloir une autre réforme des retraites juste et efficace et l'ouverture de négociations avec les syndicats.

L'ampleur des mobilisations confirme qu'au-delà de la réforme des retraites, l'emploi, les salaires, les conditions de travail mais aussi l'avenir des jeunes sont restés sans réponses efficaces notamment depuis l'aggravation des situations liée à la crise financière de 2008. Les organisations syndicales conviennent de travailler ensemble sur ces questions dans les semaines à venir afin d'interpeller le gouvernement et le patronat.

Différents sondages réalisés ces derniers jours confirment que le mouvement recueille un très large appui de la population confirmant que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Les organisations syndicales appellent leurs organisations à poursuivre leurs mobilisations afin de rassembler le plus grand nombre et d'amplifier le soutien de l'opinion publique. Elles appellent leurs organisations dans les territoires, les entreprises, les administrations à poursuivre les initiatives unitaires. Elles veilleront au respect des biens et des personnes.

Le gouvernement porte la responsabilité pleine et entière de la poursuite de la mobilisation compte tenu de son attitude intransigeante, de son absence d'écoute et de ses provocations à répétition. Il ne peut pas répondre à la situation actuelle par le déni et la répression.

Les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et les parlementaires à ne pas adopter cette réforme en l'état.

Les organisations syndicales confirment que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Fortes du soutien des salariés, des jeunes et d'une majorité de la population et face à une attitude intransigeante du gouvernement et du chef de l'Etat, les organisations syndicales décident de continuer et d'élargir la mobilisation.

Elles décident de deux nouvelles journées de mobilisation :

- le jeudi 28 octobre : une journée nationale de grèves et de manifestations dans la semaine du vote au Parlement.
- le samedi 6 novembre : une journée de mobilisations et de manifestations avant la promulgation de la loi par le chef de l'Etat.

Les organisations syndicales se retrouveront le 4 novembre.

# APPEL DE L'INTERSYNDICALE CORREZE

## **CFDT-CFTC-CFE/CGC-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA**

### **POUR NOS RETRAITES**

### **Grèves et Manifestations**

Les organisations syndicales décident de continuer et d'élargir la mobilisation

## **JEUDI 28 OCTOBRE**

**BRIVE** - 10h00 heures Rassemblement place Winston CHURCHILL  
(Ex. place THIERS)

**TULLE** - 15h00 heures Rassemblement Place de la Gare

**USSEL** - 15h00 heures Rassemblement Place de la République

- **BRIVE** : Rassemblement à 10h00 - **Place Winston CHURCHILL** (Ex. place THIERS)  
Manifestation : Place Winston CHURCHILL (Ex. place THIERS) ⇒ Bd J. FERRY ⇒ Bd du SALAN ⇒ Ave du 14 Juillet ⇒ Ave de PARIS ⇒ Bd KOENING ⇒ Bd BRUNE ⇒ Bd CLEMENCEAU ⇒ Place Winston CHURCHILL.
- **TULLE** : Rassemblement à 15h00 - **Place de la Gare**  
Manifestation : Place de la Gare ⇒ Avenue Winston CHURCHILL ⇒ Avenue Victor HUGO ⇒ Pont de la BARRIERE ⇒ Rue J. JAURES ⇒ Pont du Tribunal ⇒ Quai G. PERI ⇒ Quai A. de CHAMMARD ⇒ Quai A. BRIAND ⇒ Pont des CARMES ⇒ Quai BALUZE ⇒ Quai E. PERIE ⇒ Quai de la REPUBLIQUE ⇒ Pont du Tribunal ⇒ Quai G. PERI ⇒ Quai A. de CHAMMARD ⇒ Pont CHOISSINET ⇒ Place de la CATHEDRALE.
- **USSEL** : Rassemblement à 15h00 - **Place de la REPUBLIQUE**  
Manifestation : Place de la REPUBLIQUE ⇒ Ave CARNOT ⇒ Rue du THEATRE ⇒ BD de la PRADE ⇒ Sous PREFECTURE.

#### Préavis de grève dans les secteurs privés :

*La grève est un droit constitutionnel pour l'ensemble des salariés, titulaires ou non, syndiqués ou non. La grève est définie par le code du travail comme une cessation collective du travail (Appel des Organisations syndicales) afin d'appuyer des revendications professionnelles (Défense de nos retraites). Un préavis de grève n'est pas nécessaire dans le secteur privé (excepté les secteurs qui ont une délégation de services publics). Une intervention a été faite pour le respect de la loi auprès de M. le Préfet.*

Dans de nombreuses villes, les forces de l'ordre ont reçu la consigne de brutaliser les manifestants. Des Préfets ordonnent des réquisitions, notamment en Seine et Marne, à la raffinerie de GRANPUIT, et menacent de prison les salariés. Ailleurs des militants sont placés en garde à vue. L'intersyndicale dénonce fermement ces pressions portées contre des milliers de salariés qui mènent une lutte légitime.

Le Président de la République et son Gouvernement essaient de détourner cette lutte légitime vers le thème de l'insécurité alors que l'origine des tensions actuelles se trouve dans les injustices de sa politique économique et sociale.

L'intersyndicale ne laissera pas dévoyer les revendications au cœur de la mobilisation actuelle.